

### ANNOUNCEMENT

An agreement has been reached between the Research Branch of Agriculture Canada and the Canadian Phytopathological Society on the future status of the Canadian Plant Disease Survey. It has been agreed that:

1. This is the last issue of the survey in its present format. Beginning in 1982 the Research Branch will publish two (2) issues of the Canadian Plant Disease Survey per year in February and July provided sufficient papers are submitted. The deadlines for submission of articles will be November 30 and April 30 for the February and July issues respectively (i.e. November 30, 1981 for the February 1982 issue).
2. The Canadian Plant Disease Survey will continue as a periodical of information and record of the occurrence, severity and losses from plant diseases in Canada. Compilations of disease occurrence and review papers of practical value to plant pathologists will be appropriate from time to time. Articles relating specifically to fungicide evaluation of new materials should be submitted to the Pesticide Research Report or, if the research content is deemed sufficient, to a refereed journal.
3. The Canadian Plant Disease Survey will not be a refereed journal; it will accept articles, notes, and observations for which the author(s) will be solely responsible. However, submissions will be checked by an editor for suitability. It is understood that authors will have colleagues check submissions for errors in style, ambiguities, typing, etc. Authors will be responsible for correctness of galley proofs and to adherence of deadlines for their return. Reprints of articles will not be supplied by Agriculture Canada.
4. The Research Branch, through Research Program Service, will be responsible for compiling, producing, distributing and financing the Canadian Plant Disease Survey.
5. The Canadian Phytopathological Society will be responsible for editorial policy through an Advisory Committee.

### AVIS

La Direction de la recherche d'Agriculture Canada et la Société canadienne de phytopathologie ont conclu une entente en ce qui concerne l'avenir de l'Inventaire des maladies des plantes au Canada. L'entente stipule que:

1. Ceci est le dernier numéro de l'Inventaire sous son format actuel. A partir de 1982, la Direction de la recherche publiera deux (2) numéros de l'Inventaire des maladies des plantes au Canada par année, en février et juillet, pourvu que le nombre d'articles le justifie. Les dates limites pour soumettre les articles seront le 30 novembre et le 30 avril pour les numéros de février et de juillet respectivement (c.-à-d. le 30 novembre 1981 pour le numéro de février 1982).
2. L'Inventaire des maladies des plantes au Canada paraîtra comme périodique d'information et registre de la présence et de la **sévérité** des maladies végétales au Canada ainsi que des pertes qu'elles causent. Des compilations sur l'occurrence d'une maladie et des articles de revue ayant une valeur pratique pour les phytopathologistes seront appréciés, de temps en temps. Les articles **traitant** spécifiquement de l'**évaluation** de nouveaux fongicides devraient être soumis pour publication dans le Rapport de recherche sur les pesticides ou, si leur contenu semble le justifier, à un journal ayant une politique de révision.
3. L'Inventaire des maladies des plantes au Canada deviendra un périodique sans politique de révision des articles présentés; les auteurs seront totalement responsables des articles, notes, et observations acceptés pour publication. Toutefois, le rédacteur en chef continuera à évaluer l'a-propos des soumissions. Il est entendu que les auteurs feront vérifier leur articles par des collègues afin de corriger les **ambiguïtés**, les erreurs typographiques, de style, etc.... Les auteurs verront également à vérifier l'exactitude des épreuves et à assurer le respect des délais de retour. Agriculture Canada ne fournira **pas** de tire-&part des articles.
4. La Direction de la recherche, par l'intermédiaire du Service des programmes de recherche, sera responsable de la compilation, la production, la distribution et le financement de l'Inventaire des maladies des plantes au Canada.
5. La Société canadienne de phytopathologie sera responsable de la politique de rédaction par l'intermédiaire d'un Comité consultatif.